

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLÉTISME

Collège Jean de La Bruyère
Club Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire
Section Athlétisme

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021

A retourner

Avant le mercredi 20 mai 2020

Au secrétariat du Collège Jean de La Bruyère- 3, avenue de Roubaix- 37100 TOURS

E-mail : ce.0371158h@ac-orleans-tours.fr

Rappel : journée portes ouvertes de l'établissement le vendredi 13 mars de 16h00 à 20h.
(possibilité de déposer les dossiers de candidatures).

La journée de détection se déroulera le :

MERCREDI 27 MAI 2020

De 13H30 à 16h15

Stade d'athlétisme Sébastien Barc, Saint-Cyr-Sur-Loire

45B Rue de Preney

37540 Saint-Cyr-sur-Loire

POSSIBILITE DE PRENDRE UN CAR DEVANT LE COLLEGE A 13H00, RETOUR VERS 16H45

Constitution du dossier : il comprend obligatoirement

- Fiche d'inscription à la journée de détection
- Fiche de renseignements scolaires
- Fiche de renseignements sportifs
- Photocopie des bulletins scolaires du 1^{er} et 2^{ème} trimestre

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Amaury LEHMANN

Principal du collège Jean de La Bruyère

Tel : 02 47 54 12 43 - ce.0371158h@ac-orleans-tours.fr

Sébastien ARSAC

Éducateur sportif, responsable entraînements section sportive

Tel : 06.36.15.71.52 - sebastien.arsac@gmail.com

Sébastien BARRAULT

Professeur d'E.P.S, coordonnateur section sportive

Tel : 02.47.54.12.43 - sebastien.barrault@ac-orleans-tours.fr

PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE

- Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale .
- Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

1/ OBJECTIFS GENERAUX

- Permettre à des jeunes sportifs motivés par l'athlétisme de pratiquer plus fréquemment dans des conditions sportives et scolaires adaptées.
- Permettre aux élèves de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.
- Confronter les élèves à une rigueur et un investissement permettant de se placer dans des conditions de réussite scolaire et de progrès sportifs.

2/ COMPETENCES A ACQUERIR

- Améliorer les conduites motrices spécifiques à l'athlétisme.
- Favoriser l'appropriation d'une culture athlétique.
- Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique de l'athlétisme (travail en groupe, fonction de jeune officiel).
- Participer à la dynamique de leur club et de l'association sportive du collège (arbitrage, engagement sur d'autres activités).
- Apprendre à se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome.

3/ LES CONDITIONS D' ADMISSION

Sportives	Scolaires	Médicales
<ul style="list-style-type: none"> • Réussir les tests sportifs de recrutement. • Disposer d'une licence fédérale pour participer aux compétitions au sein de son club (obligatoire seulement pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}). • Participer aux compétitions organisées dans le cadre de l'Association Sportive du collège (obligatoire pour tous les élèves). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un avis favorable du jury d'admission après les tests sportifs de recrutement et l'examen du dossier scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme dans le cadre de la section sportive scolaire ainsi qu'un électrocardiogramme après l'admission définitive. (Certificat fait obligatoirement par un médecin du sport).

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ENSEIGNEMENT

- ❖ La coordination de la section sportive est assurée par Monsieur Barrault, professeur d'EPS.
- ❖ Le suivi scolaire est assuré conjointement par le coordonnateur de la section sportive, le Chef d'établissement et la Conseillère Principale d'Education.
- ❖ Dans le cadre d'un partenariat avec le club d'athlétisme, le suivi sportif et la responsabilité des entraînements sont assurés par Monsieur Arsac, éducateur sportif.
- ❖ Le club d'athlétisme met à disposition 1 ou 2 autres éducateurs sportifs pour assurer l'entraînement des élèves.

FONCTIONNEMENT SPORTIF

- ❖ Les entraînements sportifs se déroulent **sur le temps scolaire** au stade d'athlétisme Sébastien Barc situé à Saint-Cyr-sur-Loire.
- ❖ Les élèves s'entraînent 2 fois /semaine le mardi et le jeudi 16h à 17h30.
- ❖ Le transfert du collège aux différents gymnases se fait en car (trajet inférieur à 10mn).
- ❖ En parallèle des rencontres amicales, le joueur participe aux championnats et aux rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).
La licence UNSS est donc obligatoire (20 euro pour l'année).
- ❖ Tous les élèves de la section sportive sont formés aux gestes de premiers secours et obtiennent le Certificat de Prévention et Secours Civiques N 1 (PSC 1) en classe de quatrième ou de troisième.
- ❖ L'inscription en club n'est pas obligatoire pour les élèves en classe de 6^{ème} et 5^{ème}.
- ❖ Tous les élèves repassent obligatoirement les tests de détection à la fin **de chaque année scolaire** pour juger des progrès accomplis. La commission d'admission décidera **d'une éventuelle poursuite en section sportive scolaire.**

RESULTATS ET SUIVI DE LA SECTION SPORTIVE

- ❖ Les résultats (titres départementaux et académiques) sont consultables sur le site de l'établissement : <http://clg-la-bruyere-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>